

Le 25 Février 2008

RAPPEL du  
Règlement des Tenues pour tous les  
CHAMPIONNATS SÉNIORS  
(y compris pour le Championnat tête-à-tête).

Réf : Article 8 du Règlement Intérieur Championnat de Vendée  
et Décision du Comité Directeur du 20 avril 2007) :

- 1) Identification du Club obligatoire pour tous les joueuses ou joueurs
- 2) Haut du corps identique avec manches au moins courtes, de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.
- 3) Un pantalon au moins en dessous du genou. Pour les féminines, les joueuses peuvent porter une jupe ou jupe culotte en dessous du genou
- 4) Chaussures fermées

Concernant la publicité, le texte fédéral s'applique :  
(article 7 Règlement Fédéral Championnat) :

Il n'est autorisé, dans le respect des lois et règlements en vigueur,  
le port que d'une seule et même publicité et à condition qu'elle soit  
identique pour tous les joueurs de la même équipe.

En cas de non-respect du règlement des tenues,  
les joueuses ou joueurs seront disqualifié(e)s.